



Le Touquet-Paris-Plage, le 08 juin 2026

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE SALON DE LA SÉCURITÉ & DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE



TEST CHOC
DÉSINCARCÉRATION
DÉMONSTRATIONS DES
FORCES DE L'ORDRE
VOITURE TONNEAU

9H00 à 17H00
ENTRÉE GRATUITE

RÉACTIONMÈTRE
ADDICTION KARTINGS
RÉALITÉ VIRTUELLE
SIMULATEUR DE CONDUITE
MUR DIGITAL



Pour la 4^{ème} année consécutive, le Touquet-Paris-Plage et sa Police Municipale organisent le Salon de la sécurité et de la prévention routière qui se tiendra à la salle des 4 saisons, avenue de l'Hippodrome.

Fort du succès rencontré lors de l'édition précédente en octobre 2025, qui avait accueilli quelques 1000 personnes sur une seule journée dont de nombreux scolaires, le salon s'ouvre cette année davantage au grand public avec une journée supplémentaire : le samedi 13 juin.

Cet évènement offre l'opportunité de découvrir les métiers de la sécurité, d'échanger avec les différentes forces de l'ordre et acteurs de la prévention, mais aussi de participer à des ateliers et des animations. Plusieurs simulateurs permettront notamment aux visiteurs de vivre des expériences

immersives et pédagogiques autour des enjeux de sécurité et de prévention routière.

Retrouvez l'ensemble des exposants présents et les temps forts du salon sur www.letouquet.com/agenda



Opération carton jaune de la Police Municipale du mardi 9 au jeudi 11 juin !

Avec le soutien de la Procureure de la République, la Police Municipale du Touquet reconduit cette année l'opération « carton jaune », alternative à la poursuite pénale **dans le cadre du Salon de la sécurité & de la prévention routière.**

La compagnie de gendarmerie d'Ecuires et le commissariat de Police Nationale du Touquet y participent également.

Du mardi 9 au jeudi 11 juin, sur les 10 infractions citées ci-dessous, une alternative à la poursuite pénale peut être proposée, qui consiste à inviter le contrevenant à se déplacer au Salon de la sécurité et à participer aux ateliers de prévention routière pendant au moins une heure.

L'infraction est relevée par procès-verbal électronique de façon réglementaire.

Si le contrevenant accepte et effectue sa sensibilisation aux risques routiers, un classement sans suite de l'infraction sera délivré.

Types d'infraction concernées:

- **changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable**
- **circulation d'un véhicule non muni de feux de croisement conformes**
- **usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation**
- **conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances**
- **excès de vitesse d'au moins 20km/h et inférieur à 30km/h par conducteur de véhicule à moteur**
- **conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement**
- **circulation d'un véhicule à moteur non régulièrement équipé de rétroviseur ou système de vision indirecte**
- **circulation d'un véhicule à moteur ou d'une remorque muni de pneumatiques lisses, déchirés ou dont la toile est apparente**
- **conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son**
- **émission de bruits gênants par véhicule à moteur**